

Mère voilée: Ndiaye et Blanquer condamnent l'élú RN

Paris, 13 oct. 2019 (AFP) -

La porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye et le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer ont condamné dimanche l'attitude de l'élú RN qui avait pris à partie vendredi au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté une mère voilée accompagnatrice d'un groupe d'enfants.

Mme Ndiaye a jugé "choquante" la réaction du président du groupe RN à l'assemblée régionale Julien Odoul, filmée dans une vidéo qu'il avait lui-même mise en ligne.

"Qui est-il pour stigmatiser une femme qui accompagne les enfants en sortie scolaire?", a-t-elle dénoncé sur France 3.

"C'est évidemment à condamner et c'est idiot d'en arriver à ce type de situation", a critiqué M. Blanquer sur BFMTV. "La règle était claire, il n'y avait pas d'interdiction de porter le voile dans ce conseil des jeunes, donc il n'y avait pas lieu de faire ça", a-t-il ajouté.

Dans cette vidéo, ce membre du bureau national du RN demande à ce qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une "provocation islamiste".

"Humilier une maman devant son fils et devant des enfants dans une assemblée où siègent les élus de la République, c'est une honte pour la République", a condamné le candidat LREM à Paris Benjamin Griveaux sur Radio J, voyant en M. Odoul un "sinistre personnage" qui "considère qu'un bon +coup de com+ vaut toutes les politiques".

Le Parti communiste a réclamé des sanctions et même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la "maladresse d'un jeune élu régional" et des "propos malvenus".

"C'était inutilement blessant et agressif", a-t-il reconnu sur Franceinfo/France Inter, tout en restant "intraitable" sur le refus de l'islamisme et du "communautarisme".

Unis dans la condamnation, Mme Ndiaye et M. Blanquer ont néanmoins exprimé des points de vue différents sur le fond.

"La loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants mais nous ne souhaitons pas encourager le phénomène", a rappelé le ministre de l'Education, qui avait condamné le mois dernier une affiche de la fédération de parents d'élèves FCPE qui défend le droit de mères voilées de faire des sorties scolaires.

"Je n'ai pas de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire", a expliqué pour sa part la porte-parole, en exprimant sa "position personnelle" et en reconnaissant des "débats au sein du gouvernement".

el/jk/eb

Afp le 13 oct. 19 à 15 10.